AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-217203868-20241119 2024 074-DE en date du 28/11/2024 ; REFERENCE ACTE : 2024_074

DEPARTEMENT DE LA SARTHE COMMUNE D'YVRE L'EVEQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION Le 12 novembre 2024 DATE D'AFFICHAGE Le 12 novembre 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27 Présents : 19 Votants : 27 L'an deux mille vingt quatre Le 19 novembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Hakim ACHIBET, Christian POIRIER, Fanny PIRA, Stéphane DALIVOUST, Alain GUICHET, Maryse BAYBAY, Alain GIBERGUES, Pascale FEGER, Denis MINIER, Jean-Philippe GUYON, Pierre CASTILLON, Delphine FOUQUET, Sylvain BACHELEY, Angélique PLANCHETTE, Mickaël JUIGNE, Philippe PAUMIER, Marie CHEVALIER.

ABSENTS / EXCUSÉS: Mélanie BOCQUENET (pouvoir à Christian POIRIER), Benoît CHAUVIN (pouvoir à Angélique PLANCHETTE), Eric ANDRE (pouvoir à Pierre CASTILLON), Philippine DANGREAUX (pouvoir à Hakim ACHIBET), Nicolas ROUGET (pouvoir à Damienne FLEURY); Louis MASSARD (pouvoir à Philippe PAUMIER), Jérôme DELISLE (pouvoir à Marie CHEVALIER), Sylvie LAUTRU (pouvoir à Mickaël JUIGNE)).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

SECRETAIRE DE SEANCE: Hakim ACHIBET

OBJET: ACTUALISATION DE LA LISTE DES DECISIONS FISCALES EN MATIERE DE FISCALITE LOCALE ECONOMIQUE

Rapporteur: Fanny PIRA

A la suite du passage en régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) au 1er janvier 2024, les décisions relatives à la fiscalité locale économique relèvent désormais du Conseil Communautaire de Le Mans Métropole. Afin que la DDFIP dispose d'un recensement actualisé des mesures relatives à la fiscalité du territoire, il convient de rapporter les délibérations prises antérieurement par la commune lorsqu'elle était sous le régime de fiscalité additionnelle.

La liste des délibérations municipales concernées est la suivante :

Délibération	Date
CFE - Base minimum CA > 10 000 et <= 32 600	15/01/2013
CFE - Base minimum CA > 32 600 et <= 100 000	15/01/2013
CFE - Base minimum CA > 100 000 et <=250 000	15/01/2013
CFE - Base minimum CA > 250 000 et <=500 000	15/01/2013
CFE - Base minimum CA > 500 000	15/01/2013
CFE - Base minimum CA <= 10 000 Réduction	15/01/2013
CFE - Base minimum CA > 10 000 et <= 32 600 Réduction activité à temps partiel	15/01/2013
CFE - Base minimum CA > 32 600 et <= 100 000 Réduction activité à temps partiel	15/01/2013
CFE - Base minimum CA > 100 000 et <=250 000 Réduction activité à temps partiel	15/01/2013
CFE - Base minimum CA > 250 000 et <=500 000 Réduction activité à temps partiel	15/01/2013
CFE - Base minimum CA > 500 000 Réduction activité à temps partiel	15/01/2013
CFE/CVAE - Création entreprises (art. 44-6 CGI)	06/01/1994
CFE/CVAE - Reprise entreprises en difficulté (art. 44-7 CGI)	06/01/1994
CFE/CVAE - Création ou reprise entreprise en difficulté (art. 44-15 CGI)	06/01/1994
CFE/CVAE - Ets industriels situés en AFR ou ZIPME (art. 1465 et/ou 1465 B du CGI) - création	24/11/1986
CFE/CVAE - Ets industriels situés en AFR ou ZIPME (art. 1465 et/ou 1465 B du CGI) - reprise Ets en difficulté	24/11/1986
CFE/CVAE - Ets industriels situés en AFR ou ZIPME (art. 1465 et/ou 1465 B du CGI) - reconversion	24/11/1986
CFE/CVAE - Ets de Recherche scientifique et techniques situés en AFR ou ZIPME (art. 1465 et/ou 1465 B du CGI) - création	24/11/1986
CFE/CVAE - Services de Direction, d'étude, d'ingénierie et d'informatique situés en AFR ou ZIPME (art. 1465 et/ou 1465 B du CGI) - création	24/11/1986
Coefficient sur le tarif de la taxe sur les surfaces commerciales	28/06/2016

Vu l'avis de la commission finances du 4 novembre 2024,

Le Conseil Municipal décide de rapporter l'ensemble des délibérations relatives à la fiscalité locale économique telles que listées ci-dessus.

VOTANTS: 27

POUR: 27 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

Pour copie certifiée conforme. Yvré l'Evêque, le 28 novembre 2024 Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité et de sa transmission en Préfecture ce jour

